

Modifier la règle pour mieux atteindre l'objectif

ANNEMASSE

Dans le cadre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), les députés Claude Birraux et Christian Bataille viennent de présenter un rapport sur la "Performance énergétique des bâtiments".

L'article 4 du Grenelle I de l'environnement a fixé une norme pour la performance énergétique des bâtiments à 50 kWh par mètre carré et par an en énergie primaire. Cette règle prendra effet le 1^{er} janvier 2011 pour les bâtiments neufs publics et tertiaires et le 1^{er} janvier 2013 pour les particuliers. Actuellement, la plupart des bâtiments publics se situent vers les 120 kWh.

L'OPECST était chargée de proposer des conditions de modulation de cette norme, afin notamment d'encourager la diminution des émissions



Claude Birraux vient de présenter son rapport. « On pourra économiser jusqu'à 45 % si on innove intelligemment. Ces nouvelles normes vont changer les habitudes des artisans et des installateurs. » Le DL

de gaz à effet de serre.

« Nous validons 50 kWh avec une modulation possible suivant la situation.

Cette mission, a conduit MM. Birraux et Bataille, en divers points de France mais aussi de Suisse, d'Allemagne et d'Angleterre pour mener encore plus loin leurs réflexions sur la construction des bâtiments à basse consommation (BBC)

« Il faut de l'intellect dans l'innovation mais ça va changer fondamentalement la façon de construire et d'isoler. De plus, il faudra accompagner les constructeurs pour obtenir le meilleur résultat possible. Les solutions les plus performantes doivent être diffusées commercialement le plus tôt possible pour limiter les émissions de gaz à effet de serre. »